

AFFAIRE N° 17 - Prise en charge par la Commune des travaux de réfection du  
Chemin DUFOUR.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Dans sa séance du 31 Mai 1968, le Conseil avait décidé de participer à la dépense pour un montant de 500.000. Fr.

M. AFTEJEE Abdoul Hack demande au Conseil de reconsidérer la question compte tenu de ce que les riverains de ce chemin sont actuellement décidés à abandonner leurs droits sur ce chemin privé au profit de la Commune.

Le montant total des travaux de réfection à exécuter s'élève à 1.065.000. Fr CFA.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet. "

Le Maire : Je donnerai la parole à M. AFTEJEE s'il le désire.

Je tiens à préciser cependant qu'au point de vue juridique nous n'avons aucun accord des propriétaires riverains de ce chemin.

Je signale que l'acceptation de ce rapport entraînerait la prise en charge par la Commune du Chemin qui conduit à l'Hôtel des Relais Aériens, qui est lui aussi en très mauvais état.

Messieurs, êtes-vous d'avis de prendre dans la voirie municipale ce chemin et de lui consacrer une somme de 1.065.000. francs qui seront pris en charge au budget supplémentaire ?

M. MESNIER attire l'attention du Conseil sur le fait que cette prise en charge constituerait un "précédent".

Le Maire ayant mis aux voix, sept Conseillers seulement se déclarent d'accord pour l'adoption du rapport.

Il est alors décidé que la Commission chargée de l'examen des divers terrains dont l'acquisition est proposée à la Commune, se rendra également sur les lieux afin de faire un rapport circonstancié sur cette affaire. Ce compte-rendu sera soumis au Conseil lors d'une prochaine séance.